

Gouvernement du Québec

Décret 20-96, 10 janvier 1996

CONCERNANT la modification du Règlement désignant et délimitant des parties des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques

ATTENDU QUE conformément à l'article 85 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) le gouvernement a adopté le Règlement désignant et délimitant des parties des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques par le décret 1276-84 du 6 juin 1984, modifié par le règlement adopté par le décret 1810-86 du 3 décembre 1986 et par les décrets 527-88 du 13 avril 1988, 1281-93 du 8 septembre 1993, 1778-93 du 8 décembre 1993 et 1313-94 du 31 août 1994;

ATTENDU QUE l'article 85 de cette loi, tel que modifié en 1986, prévoit dorénavant que le gouvernement peut, par décret, désigner et délimiter des parties des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques;

ATTENDU QUE l'article 191.1 de cette loi prévoit qu'un règlement adopté par le gouvernement en vertu de l'article 85 de cette loi, avant le 1^{er} janvier 1987, continue d'être en vigueur jusqu'à ce qu'il soit remplacé, modifié ou abrogé par un décret du gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement désignant et délimitant des parties des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques afin d'y remplacer la description technique du territoire apparaissant à l'annexe 2 et le plan correspondant apparaissant à l'annexe 3;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Environnement et de la Faune:

QUE le Règlement désignant et délimitant des parties des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques adopté par le décret 1276-84 du 6 juin 1984 et modifié par le règlement adopté par le décret 1810-86 du 3 décembre 1986 et par les décrets 527-88 du 13 avril 1988, 1281-93 du 8 septembre 1993, 1778-93 du 8 décembre 1993 et 1313-94 du 31 août 1994, soit de nouveau modifié par le remplacement des annexes 2 et 3 par les annexes 2 et 3 jointes au présent décret;

QUE le présent décret entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

ANNEXE 2

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA FAUNE
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SEPT-ÎLES

DESCRIPTION TECHNIQUE
TERRES DU DOMAINE PUBLIC DÉSIGNÉES
À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT DE
L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES

Quatre territoires faisant partie de la municipalité régionale de comté de Minganie, de l'Île d'Anticosti, en territoire non organisé, et dont la ligne périmétrique se décrit comme suit:

Territoire A

Partant du point 1 situé à l'intersection de la ligne des basses eaux du golfe du Saint-Laurent (détroit de Jacques-Cartier) et son prolongement de la ligne des hautes eaux ordinaires (L.H.E.O.) sur la rive gauche de la rivière Naticotec;

De là, vers le sud-ouest puis le nord-ouest, ce prolongement et cette L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Naticotec et la L.H.E.O. sur la rive nord des lacs que l'on y rencontre jusqu'au point 2 situé sur la L.H.E.O. à l'extrémité ouest d'un lac sans nom;
2 5 480 700 mN et 521 800 mE;

De là, sud, une droite jusqu'au point 3 situé sur la L.H.E.O. sur la rive gauche d'un tributaire de la rivière aux Saumons;
3 5 478 650 mN et 521 900 mE;

De là, vers le nord-ouest, la rive gauche de ce tributaire et la rive nord des lacs que l'on y rencontre jusqu'au point 4
4 5 479 250 mN et 516 000 mE;

De là, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point 5;
5 5 479 050 mN et 515 825 mE;

De là, dans une direction générale nord-ouest, la rive nord d'une chaîne de lacs et de leur tributaire jusqu'au point 6;
6 5 479 900 mN et 512 600 mE;

De là, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point 7 situé sur la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom;
7 5 479 825 mN et 512 200 mE;

De là, dans une direction générale nord-ouest puis sud-ouest, la L.H.E.O. sur la rive nord de ce lac, la L.H.E.O. sur la rive droite de cet émissaire, la L.H.E.O.

sur la rive gauche de la rivière Vauréal et la L.H.E.O. sur la rive gauche d'un de ses tributaires jusqu'au point 8;
8 5 479 500 mN et 508 075 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 9 situé sur la L.H.E.O. sur la rive est du lac Létourneau;
9 5 479 750 mN et 507 650 mE;

De là, dans une direction générale nord-ouest puis sud-ouest, la L.H.E.O. sur les rives nord-est et nord-ouest du lac Létourneau jusqu'au point 10;
10 5 480 775 mN et 505 425 mE;

De là, vers le nord, une droite jusqu'au point 11 situé sur la L.H.E.O. sur la rive sud du lac Godin;
11 5 481 175 mN et 505 425 mE;

De là, dans une direction générale nord-est puis sud-ouest, les rives est et nord-ouest de ce lac jusqu'au point 12;
12 5 481 650 mN et 504 475 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 13 situé sur la L.H.E.O. sur la rive sud-est du lac Simard;
13 5 482 050 mN et 503 950 mE;

De là, dans une direction générale nord, ouest, sud puis est, la L.H.E.O. sur la rive nord du lac Simard, la L.H.E.O. sur la rive droite de l'émissaire du lac Simard, la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Jupiter en contournant par la rive nord le lac Louise, la rive gauche d'un de ses tributaires en contournant par la rive sud le lac Jolliet jusqu'au point 14;
14 5 473 300 mN et 502 200 mE;

De là, vers le nord-est, une droite jusqu'au point 15 situé sur la L.H.E.O. sur la rive droite d'un tributaire de la rivière Vauréal;
15 5 474 250 mN et 504 925 mE;

De là, dans une direction générale nord-est puis sud-ouest, la L.H.E.O. sur la rive droite de ce tributaire et la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Vauréal jusqu'au point 16;
16 5 469 050 mN et 507 325 mE;

De là, vers le nord-est, une droite jusqu'au point 17 situé sur la L.H.E.O. sur la rive droite d'un ruisseau sans nom;
17 5 471 500 mN et 509 475 mE;

De là, dans une direction générale sud-est puis nord-est, la L.H.E.O. sur la rive droite de ce ruisseau, en contournant par la L.H.E.O. sur la rive ouest les deux premiers lacs, la L.H.E.O. sur la rive sud du lac dont les coordonnées du point milieu sont: 5 470 000 mN et

510 700 mE et la L.H.E.O. sur la rive est du quatrième lac jusqu'au point 18 situé sur la L.H.E.O. sur la rive gauche du tributaire d'un lac sans nom;
18 5 472 050 mN et 512 050 mE;

De là, dans une direction générale sud-est, la L.H.E.O. sur la rive gauche de ce tributaire et la L.H.E.O. sur la rive ouest du lac que l'on y rencontre jusqu'au point 19;
19 5 470 950 mN et 513 400 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 20 situé sur la L.H.E.O. sur la rive sud-ouest d'un lac sans nom;
20 5 469 875 mN et 513 925 mE;

De là, dans une direction générale nord-est, la L.H.E.O. sur la rive sud de ce lac, la L.H.E.O. sur la rive droite de son émissaire et son prolongement jusqu'au point 21 situé à l'intersection de la L.H.E.O. sur la rive droite d'un autre tributaire de la rivière aux Saumons;
21 5 472 750 mN et 515 850 mE;

De là, dans une direction générale sud-est, la L.H.E.O. située sur la rive droite de ce tributaire et la L.H.E.O. située sur la rive nord-est d'un lac jusqu'au point 22;
22 5 469 400 mN et 518 350 mE;

De là, vers le sud, une droite jusqu'au point 23;
23 5 468 800 mN et 518 400 mE;

De là, dans une direction générale sud-est puis sud-ouest, la ligne de hauteur séparant les deux bassins versants jusqu'au point 31 situé sur la L.H.E.O. de la rive droite d'un tributaire de la rivière Ferrée;
24 5 468 050 mN et 519 250 mE;
25 5 467 550 mN et 520 000 mE;
26 5 467 300 mN et 521 350 mE;
27 5 466 900 mN et 521 900 mE;
28 5 467 050 mN et 523 100 mE;
29 5 466 500 mN et 523 200 mE;
30 5 465 875 mN et 524 850 mE;
31 5 465 225 mN et 524 600 mE;

De là, dans une direction générale sud-ouest, la L.H.E.O. située sur la rive droite de ce tributaire et son prolongement sur la L.H.E.O. située sur la rive droite de la rivière Ferrée, la L.H.E.O. située sur la rive droite de la rivière Ferrée et son prolongement jusqu'au point 32 situé sur la ligne des basses eaux du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo);
32 5 444 250 mN et 520 675 mE;

De là, dans une direction générale nord-ouest, cette ligne des basses eaux jusqu'au point 33;
33 5 460 800 mN et 480 285 mE;

De là, vers le nord-est, une droite jusqu'au point 34 situé sur l'axe d'une bande de terre appelée «Pointe du Petit lac Salé»;

34 5 460 892 mN et 480 367 mE;

De là, dans une direction générale sud-est puis nord-est suivant cette bande de terre et la L.H.E.O. située sur la rive ouest du petit lac Salé jusqu'au point 35;

35 5 460 950 mN et 480 724 mE;

De là, vers le nord-ouest puis le nord-est, une ligne brisée passant par le point 36 jusqu'au point 42 situé sur la limite sud de l'emprise d'un chemin forestier;

36 5 461 520 mN et 480 706 mE;

37 5 461 923 mN et 481 034 mE;

38 5 462 053 mN et 481 359 mE;

39 5 462 567 mN et 481 433 mE;

40 5 462 968 mN et 482 055 mE;

41 5 463 293 mN et 481 925 mE;

42 5 463 950 mN et 482 541 mE;

De là, dans une direction générale nord-ouest, cette limite d'emprise jusqu'au point 43 situé à l'intersection de la limite est de l'emprise du chemin forestier longeant le côté est de la rivière du Brick avec la limite sud de l'emprise de ce chemin forestier menant vers la rivière Galiote, l'emprise desdits chemins étant considérée comme ayant une largeur de 10,5 m également répartie de chaque côté de l'axe du passage actuel;

43 5 466 589 mN et 471 716 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 44 situé sur la ligne des basses eaux naturelles du détroit d'Honguedo;

44 5 464 922 mN et 472 745 mE;

De là, dans une direction générale nord-ouest, cette ligne des basses eaux jusqu'au point 45;

45 5 504 525 mN et 429 000 mE;

De là, vers le nord, une droite jusqu'au point 46 situé sur la rive gauche du ruisseau de la Baleine;

46 5 505 275 mN et 429 000 mE;

De là, vers le nord-est puis le nord-ouest, la L.H.E.O. sur la rive gauche de la Baleine jusqu'au point 47 situé à l'intersection avec la L.H.E.O. sur la rive droite d'un de ses tributaires;

47 5 508 800 mN et 429 275 mE;

De là, vers le nord-est, une droite jusqu'au point 48 situé à la pointe nord du lac du Caribou;

48 5 509 425 mN et 433 425 mE;

De là, vers le nord-est, une droite jusqu'au point 49 situé à la rencontre de la L.H.E.O. sur la rive droite d'un tributaire de la rivière Ste-Marie et de la limite sud-est de l'emprise d'un chemin passant à l'est du lac du Caribou et allant au camp Ste-Marie;

49 5 509 900 mN et 435 150 mE;

De là, dans une direction générale nord-est puis sud-est, la limite d'emprise de ce chemin et du chemin passant au sud du lac Elsie et du lac Nelson et conduisant au lac aux Cailloux jusqu'au point 50 situé à l'intersection avec la L.H.E.O. sur la rive ouest du lac aux Cailloux;

50 5 513 100 mN et 440 225 mE;

De là, dans une direction générale sud-est puis sud-ouest, la L.H.E.O. située sur la rive ouest du lac aux Cailloux, la L.H.E.O. située sur la rive gauche de la rivière aux Cailloux jusqu'au point 51 situé à l'intersection avec la L.H.E.O. sur la rive gauche de l'un de ses tributaires;

51 5 503 650 mN et 439 150 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 52 situé à la rencontre sur la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière à la Loutré et la L.H.E.O. sur la rive droite d'un de ses tributaires;

52 5 501 050 mN et 444 750 mE;

De là, dans une direction générale est puis nord-est, la L.H.E.O. située sur la rive droite de la rivière à la Loutré jusqu'au point 53 situé à l'intersection avec la limite nord de l'emprise du chemin traversant l'île d'est en ouest;

53 5 516 175 mN et 451 550 mE;

De là, dans une direction générale sud-est, nord-est puis sud-est, la limite nord de l'emprise de ce chemin jusqu'à l'intersection avec la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière à l'Huile;

De là, dans une direction générale nord-est, la L.H.E.O. située sur la rive gauche de la rivière à l'Huile et son prolongement jusqu'à l'intersection avec la ligne des basses eaux du détroit de Jacques-Cartier;

De là, dans une direction générale sud-est, la ligne des basses eaux du détroit de Jacques-Cartier jusqu'au point de départ.

Superficie: 3 528,28 km²

Ont été distraits les 5 périmètres du territoire C et les 13 périmètres du territoire D suivants:

Territoire C**Périmètre 1**

Partant du point A dont les coordonnées U.T.M. sont:

Point Coordonnées

- A 5 501 325 mN et 449 725 mE;
ce point est situé sur la limite sud-est de l'emprise du chemin conduisant à la rivière à la Loutré et à la rencontre sur la limite nord-est de l'emprise d'un chemin forestier;
De là, dans une direction générale nord-est, cette limite d'emprise jusqu'au point B situé sur la limite sud de l'emprise d'un chemin;
- B 5 512 800 mN et 454 000 mE;
De là, dans une direction générale nord-est, cette limite d'emprise jusqu'au point C situé sur la limite ouest de l'emprise d'un chemin forestier;
- C 5 512 950 mN et 454 550 mE;
De là, dans une direction générale sud-est puis sud-ouest, cette limite d'emprise du chemin passant à l'ouest du lac Menier et de l'étang Felice jusqu'au point de départ.

Superficie: 39,7 km²

Périmètre 2

Partant du point A dont les coordonnées U.T.M. sont:

Point Coordonnées

- A 5 505 150 mN et 468 600 mE;
ce point est situé sur la limite est de l'emprise de la route conduisant à Jupiter 24;
De là, dans une direction générale nord-est, cette limite d'emprise jusqu'au point B situé sur la limite sud de l'emprise du chemin conduisant à la Baie Mac Donald;
- B 5 513 075 mN et 469 850 mE;
De là, dans une direction générale sud-est puis nord-est, cette limite d'emprise jusqu'au point C situé sur la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Mac Donald;
- C 5 511 400 mN et 495 450 mE;
De là, dans une direction générale sud-ouest, sud-est puis sud-ouest, cette L.H.E.O. jusqu'au point D situé sur la L.H.E.O. sur la rive sud-est du lac Marc;

Point Coordonnées

- D 5 503 525 mN et 487 800 mE;
De là, dans une direction générale sud-ouest, cette L.H.E.O. jusqu'au point E situé sur la L.H.E.O. sur la rive est d'un tributaire du lac Marc;
- E 5 503 250 mN et 486 950 mE;
De là, dans une direction générale sud-ouest, cette L.H.E.O. jusqu'au point F situé sur la limite sud de l'emprise d'un chemin;
- F 5 503 000 mN et 486 850 mE;
De là, dans une direction générale nord-ouest, cette limite d'emprise jusqu'au point G situé sur la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Mac Donald Ouest;
- G 5 504 550 mN et 486 000 mE;
De là, dans une direction générale sud-ouest, cette L.H.E.O. jusqu'au point H situé sur la limite ouest de l'emprise d'un chemin;
- H 5 502 275 mN et 483 500 mE;
De là, dans une direction générale nord-ouest puis nord-est, cette limite d'emprise jusqu'au point I situé sur la limite sud de l'emprise d'un chemin;
- I 5 505 625 mN et 483 825 mE;
De là, dans une direction générale sud-ouest, cette limite d'emprise jusqu'au point J situé sur la limite sud de l'emprise d'un chemin;
- J 5 505 525 mN et 482 700 mE;
De là, dans une direction générale sud-ouest, nord-ouest puis sud-ouest, cette limite d'emprise jusqu'au point K situé sur la limite ouest de l'emprise d'un chemin;
- K 5 503 325 mN et 474 225 mE;
De là, dans une direction générale nord-ouest, cette limite d'emprise jusqu'au point L situé sur la limite sud-est de l'emprise d'un chemin;
- L 5 504 725 mN et 473 475 mE;
De là, dans une direction générale sud-ouest, cette limite d'emprise jusqu'au point M situé sur la limite sud de l'emprise d'un chemin;
- M 5 503 425 mN et 472 625 mE;
De là, dans une direction générale nord-ouest, cette limite d'emprise jusqu'au point de départ.

Superficie: 142,2 km²

Périmètre 3

Partant du point A dont les coordonnées U.T.M. sont:

Point Coordonnées

A 5 495 000 mN et 485 000 mE;
ce point est situé sur la limite est de l'emprise d'un chemin;

De là, est, une droite jusqu'au point B situé sur la L.H.E.O. sur la rive ouest du lac Lapointe en contournant par la L.H.E.O. sur la rive nord tous les lacs qu'on y rencontre;

B 5 495 000 mN et 505 075 mE;
De là, dans une direction générale nord-est, sud-est puis nord-est, cette L.H.E.O. et la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Observation jusqu'au point C situé sur la limite sud-ouest de l'emprise de la route conduisant à Vauréal;

C 5 495 500 mN et 509 100 mE;
De là, dans une direction générale sud-ouest, cette limite d'emprise jusqu'au point D situé sur la limite ouest de l'emprise du chemin conduisant au chute Vauréal;

D 5 493 950 mN et 522 700 mE;
De là, dans une direction générale sud-ouest, cette limite d'emprise jusqu'au point E situé sur la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Vauréal;

E 5 488 625 mN et 522 100 mE;
De là, dans une direction générale sud-ouest, cette L.H.E.O. jusqu'au point F en contournant par la L.H.E.O. sur la rive est le lac Vauréal;

F 5 481 050 mN et 511 575 mE;
De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point G situé sur la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Vauréal;

G 5 481 100 mN et 511 525 mE;
De là, dans une direction général sud-ouest, cette L.H.E.O. jusqu'au point H;

H 5 479 500 mN et 508 075 mE;
De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point I situé sur la L.H.E.O. sur la rive est du lac Létourneau;

Point Coordonnées

I 5 479 750 mN et 507 650 mE;
De là, dans une direction générale nord-ouest puis sud-ouest, la L.H.E.O. sur la rive nord-est puis nord-ouest du lac Létourneau jusqu'au point J;

J 5 480 775 mN et 505 425 mE;
De là, vers le nord, une droite jusqu'au point K situé sur la L.H.E.O. sur la rive sud du lac Godin;

K 5 481 175 mN et 505 425 mE;
De là, dans une direction générale nord-est puis sud-ouest, les rives est et nord-ouest de ce lac jusqu'au point L;

L 5 481 650 mN et 504 475 mE;
De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point M situé sur la L.H.E.O. sur la rive sud-est du lac Simard;

M 5 482 050 mN et 503 950 mE;
De là, dans une direction générale nord, ouest, sud puis est, la L.H.E.O. sur la rive nord du lac Simard, la L.H.E.O. sur la rive droite de l'émissaire du lac Simard, la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Jupiter en contournant par la rive nord le lac Louise jusqu'au point N situé sur la limite est de l'emprise d'un chemin;

N 5 483 875 mN et 489 350 mE;
De là, dans une direction générale nord-est puis nord-ouest, cette limite d'emprise du chemin passant à l'ouest du lac Rat Musqué jusqu'au point de départ.

Superficie: 413 km²

Périmètre 4

Partant du point A situé à l'intersection de la ligne des basses eaux du détroit de Jacques-Cartier et son prolongement de la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Naticotec;

De là, dans une direction générale sud-ouest, ce prolongement puis la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Naticotec jusqu'au point B;

Point	Coordonnées
B	5 481 875 mN et 536 000 mE; De là, vers le nord, une droite jusqu'au point C en situé sur la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière de l'Ours en contournant vers l'est les 2 marécages que l'on y rencontre;
C	5 485 250 mN et 536 000 mE, De là, dans une direction générale nord-est, cette L.H.E.O. et son prolongement jusqu'au point D situé sur la ligne des basses eaux ordinaires du détroit de Jacques-Cartier (Baie de l'Ours);
D	De là, dans une direction générale sud-est puis sud-ouest, cette ligne des basses eaux jusqu'au point de départ.

Superficie: 18,2 km²

Périmètre 5

Partant du point A situé sur la ligne des basses eaux du détroit d'Honguedo;

Point	Coordonnées
A	5 465 585 mN et 471 510 mE; De là, dans une direction générale nord-est, nord-ouest, sud-est puis sud-ouest, une ligne brisée jusqu'au point A ⁴ ;
B	5 466 145 mN et 471 990 mE;
C	5 466 589 mN et 471 716 mE;
D	5 466 640 mN et 472 230 mE;
E	5 467 175 mN et 472 575 mE;
F	5 468 025 mN et 472 725 mE;
G	5 469 000 mN et 472 125 mE;
H	5 469 400 mN et 471 350 mE;
I	5 470 250 mN et 471 150 mE;
J	5 470 925 mN et 471 650 mE;
K	5 472 100 mN et 473 600 mE;
L	5 473 050 mN et 474 600 mE;
M	5 474 825 mN et 475 825 mE;
N	5 476 550 mN et 476 300 mE;
O	5 476 550 mN et 476 575 mE;
P	5 477 750 mN et 476 150 mE;
Q	5 477 750 mN et 475 200 mE;
R	5 476 800 mN et 475 275 mE;
S	5 475 200 mN et 474 900 mE;
T	5 473 700 mN et 473 725 mE;
U	5 472 775 mN et 472 800 mE;
V	5 471 900 mN et 471 350 mE;
W	5 471 400 mN et 470 400 mE;
X	5 469 800 mN et 470 100 mE;
Y	5 469 000 mN et 470 350 mE;

Point	Coordonnées
Z	5 468 475 mN et 470 675 mE;
A ¹	5 468 150 mN et 471 500 mE;
A ²	5 467 550 mN et 471 650 mE;
A ³	5 466 800 mN et 470 875 mE;
A ⁴	5 465 975 mN et 470 550 mE;

ce point est situé sur la ligne des basses eaux du détroit d'honguedo;

De là, dans une direction générale sud-ouest, cette ligne des basses eaux jusqu'au point de départ.

Superficie: 15,83 km²

Territoire D

Périmètre — rivière Ste-Marie

Étant une partie de la rivière Ste-Marie, limité dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent et passant par le point A.

Point	Coordonnées
A	5 502 475 mN et 433 575 mE et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point B.
B	5 509 800 mN et 436 175 mE ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière Ste-Marie sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,08 km²
Longueur: 10,6 km

Périmètre — rivière aux Cailloux

Étant une partie de la rivière aux Cailloux, limité dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent et passant par le point A.

Point	Coordonnées
A	5 499 750 mN et 437 275 mE et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point B.
B	5 504 725 mN et 439 225 mE ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière aux Cailloux sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,06 km²
Longueur: 8,5 km

Périmètre — rivière à la Loutre

Étant une partie de la rivière à la Loutre, limité dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent et passant par le point A.

Point	Coordonnées
A	5 496 125 mN et 442 275 mE et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point B.
B	5 511 175 mN et 450 600 mE ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière à la Loutre sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,23 km²
Longueur: 23,3 km

Périmètre — rivière Jupiter

Étant une partie de la rivière Jupiter, limité dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent et passant par le point A.

Point	Coordonnées
A	5 480 450 mN et 455 450 mE et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point B.
B	5 482 475 mN et 400 050 mE ainsi que 4 tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière Jupiter et limité dans leur partie amont par une droite passant respectivement par les points C, D, E et F.
C	5 478 475 mN et 464 650 mE;
D	5 493 700 mN et 460 225 mE;
E	5 484 975 mN et 494 525 mE;
F	5 480 275 mN et 499 875 mE; ainsi que tous les autres tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière Jupiter sur une distance de 100 m.

Superficie: 4,19 km²
Longueur: 93 km

Périmètre — rivière Galiote

Étant une partie de la rivière Galiote, limité dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent et passant par le point A.

Point	Coordonnées
A	5 458 000 mN et 483 575 mE et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point B.
B	5 467 575 mN et 481 500 mE ainsi qu'un tributaire à partir de son embouchure dans la rivière Galiote et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point C.
C	5 467 250 mN et 481 175 mE ainsi que tous les autres tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière Galiote sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,13 km²
Longueur: 13,22 km

Périmètre — rivière Chicotte

Étant une partie de la rivière Chicotte, limité dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent et passant par le point A.

Point	Coordonnées
A	5 452 100 mN et 496 475 mE et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point B.
B	5 467 025 mN et 497 225 mE ainsi qu'un tributaire à partir de son embouchure dans la rivière Chicotte et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point C.
C	5 467 200 mN et 496 575 mE ainsi que tous les autres tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière Chicotte sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,18 km²
Longueur: 18,2 km

Périmètre — rivière aux Plats

Étant une partie de la rivière aux Plats, limité dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent et passant par le point A.

Point	Coordonnées
A	5 450 925 mN et 499 950 mE et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point B.
B	5 561 325 mN et 502 725 mE ainsi qu'un tributaire à partir de son embouchure dans la rivière aux Plats et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point C.
C	5 561 450 mN et 502 875 mE ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière aux Plats sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,09 km²
Longueur: 13,1 km

Périmètre — rivière du Pavillon

Étant une partie de la rivière du Pavillon, limité dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent et passant par le point A.

Point	Coordonnées
A	5 548 350 mN et 506 450 mE et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point B.
B	5 454 250 mN et 510 175 mE ainsi qu'un tributaire à partir de son embouchure dans la rivière du Pavillon et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point C.
C	5 455 425 mN et 510 525 mE ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière du Pavillon sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,05 km²
Longueur: 9,7 km

Périmètre — ruisseau Martin

Étant une partie du ruisseau Martin, limité dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent et passant par le point A.

Point	Coordonnées
A	5 445 625 mN et 514 975 mE et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point B.
B	5 458 650 mN et 515 350 mE ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans le ruisseau Martin sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,09 km²
Longueur: 15,8 km

Périmètre — rivière Vauréal

Étant une partie de la rivière Vauréal, limité dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent et passant par le point A.

Point	Coordonnées
A	5 495 600 mN et 529 350 mE et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point B.
B	5 489 600 mN et 522 175 mE ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière Vauréal sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,13 km²
Longueur: 11,1 km

Périmètre — rivière à la Patate

Étant une partie de la rivière à la Patate, limité dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent et passant par le point A.

Point	Coordonnées
A	5 505 800 mN et 505 425 mE et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point B.
B	5 500 900 mN et 498 950 mE ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière à la Patate sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,13 km²
Longueur: 12,7 km

Périmètre — rivière Mac Donald Ouest

Étant une partie de la rivière Mac Donald Ouest, limité dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent et passant par le point A.

Point Coordonnées

A 5 511 500 mN et 495 600 mE
et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point B.

B 5 504 950 mN et 486 450 mE
ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière Mac Donald Ouest sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,16 km²

Longueur: 15,5 km

Périmètre — rivière à l'Huile

Étant une partie de la rivière à l'Huile, limité dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent et passant par le point A.

Point Coordonnées

A 5 521 000 mN et 460 175 mE
et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point B.

B 5 512 575 mN et 458 900 mE
ainsi qu'un tributaire à partir de son embouchure dans la rivière à l'Huile et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point C.

C 5 513 550 mN et 459 675 mE
ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière à l'Huile sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,16 km²

Longueur: 10,7 km

Territoire B

Partant du point 1 situé sur la ligne des basses eaux du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo);

1 5 435 800 mN et 572 550 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 2 située sur la L.H.E.O. sur la rive gauche de l'émissaire du lac Orient;

2 5 435 900 mN et 572 400 mE;

De là, dans une direction générale nord-est puis nord, la L.H.E.O. sur la rive gauche de l'émissaire du lac Orient et la L.H.E.O. sur la rive droite de la Petite rivière de la Loutre jusqu'au point 3;

3 5 448 700 mN et 573 700 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 4 situé sur la L.H.E.O. sur la pointe sud du lac du Renard;

4 5 449 375 mN et 572 475 mE;

De là, dans une direction générale nord puis nord-est, la L.H.E.O. sur les rives ouest et nord du lac du Renard et la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière du Renard jusqu'au point 5 situé sur la ligne des basses eaux du détroit de Jacques-Cartier (Baie du Renard);

5 5 459 375 mN et 584 550 mE;

De là, dans une direction générale sud-est, la ligne des basses eaux du détroit de Jacques-Cartier jusqu'au point 6 situé sur le prolongement de la L.H.E.O. sur la rive gauche d'un ruisseau sans nom (Cap aux Goélands);

6 5 447 434 mN et 593 925 mE;

De là, dans une direction générale nord-est, cette L.H.E.O. jusqu'au point 7;

7 5 447 582 mN et 593 415 mE;

De là, vers le sud-est, une ligne brisée passant par le point 8 jusqu'au point 13;

8 5 446 718 mN et 593 368 mE;

9 5 444 850 mN et 594 268 mE;

10 5 444 319 mN et 594 690 mE;

11 5 443 763 mN et 596 334 mE;

12 5 443 517 mN et 596 522 mE;

13 5 442 095 mN et 595 761 mE;

De là, vers le sud-est, une droite et son prolongement jusqu'à la ligne des basses eaux étant le point 14;

De là, dans une direction générale sud-ouest puis sud-est, cette ligne des basses eaux jusqu'au point 15;

15 5 437 311 mN et 594 566 mE;

De là, vers le nord-est, le nord-ouest, le nord et l'ouest, une ligne brisée passant par le point 16 jusqu'au point 21 situé sur la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Petite Rivière;

16	5 437 656 mN et 594 774 mE;
17	5 438 207 mN et 593 543 mE;
18	5 438 570 mN et 593 764 mE;
19	5 438 527 mN et 593 510 mE;
20	5 441 026 mN et 593 470 mE;
21	5 440 957 mN et 589 104 mE;

De là, dans une direction générale sud-est, la L.H.E.O. sur la rive gauche de cette rivière et son prolongement jusqu'à l'intersection avec la ligne des basses eaux du golfe du Saint-Laurent (Baie Cybèle);

De là, dans une direction générale sud-ouest, cette ligne des basses eaux jusqu'au point de départ.

Superficie: 378 km²

Ont été distraits, de ce territoire, les territoires C et D suivants :

Territoire C

Périmètre 6

Partant du pont A dont les coordonnées sont:

Point	Coordonnées
A	5 458 525 m N et 578 600 m E, ce point est situé sur la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière du Renard; De là, dans une direction générale sud-ouest puis sud, cette L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière du Renard, la L.H.E.O. sur les rives est, nord puis ouest du lac Renard jusqu'au point B;
B	5 449 375 mN et 572 475 mE, ce point est situé sur la L.H.E.O. sur la rive sud du lac du Renard; De là, vers le sud-est, l'est puis le nord, une ligne brisée dont les coordonnées sont:
C	5 449 000 mN et 573 175 mE;
D	5 449 000 mN et 576 000 mE;
E	5 451 625 mN et 576 000 mE, ce point est situé sur la L.H.E.O. sur la rive gauche d'un tributaire de la rivière du Renard; De là, dans une direction générale nord-est, la rive gauche de ce tributaire jusqu'au point de départ.

Superficie: 33,1 km²

Territoire D

Périmètre — rivière Petite Rivière de la Loutre

Étant une partie de la rivière Petite Rivière de la Loutre, limité dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la L.H.E.O. du golfe du Saint-Laurent et passant par le point A.

Point	Coordonnées
A	5 436 125 mN et 573 525 mE et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point B;
B	5 444 000 mN et 574 050 mE ainsi qu'un tributaire à partir de son embouchure dans la rivière Petite Rivière de la Loutre et limité dans sa partie amont par une droite passant par le point C;
C	5 439 950 mN et 575 550 mE ainsi que tous les autres tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière Petite Rivière de la Loutre sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,11 km²

Longueur: 11 km

Superficie totale du territoire A: 3 528,28 km²
Superficie totale du territoire B: 378 km²
Superficie totale des territoires C: 662,03 km²
Superficie totale des territoires D: 5,79 km²
Longueur totale des territoires D: 266,42 km

Les coordonnées mentionnées ci-dessous sont exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement à partir du quadrillage U.T.M. sur les cartes à l'échelle 1:50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada, NAD 1927, FUSEAU 20.

Le tout tel que montré sur les plans ci-annexés et portant les numéros P-1031-A et P-1031-B. L'original de ce document est conservé à la Division des données foncières et de la cartographie du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Préparée par: JACQUES PELCHAT,
arpenteur-géomètre

Québec, le 24 mai 1995



TERRES DU DOMAINE PUBLIC
 DESIGNÉES À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT
 DE L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNISTIQUES

PAR: JACQUES PELCHAT
 DATE: 1995-05-24
 MINUTE: 1031
 PLAN: P-1031-A

Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 et de la Faune
 Division des données foncières
 et de la cartographie

ÉCHELLE: 1/500 000

COPIE
 CONFORME

A.S.-04-20

JACQUES PELCHAT, G.P.

